



# Médiation du Crédit *aux entreprises*

## Présentation de la Médiation du crédit aux entreprises

**CGA 12 - 20 avril 2009**

# Sommaire

- ▶ **Le Médiateur du crédit**
  - ▶ Sa mission
  - ▶ Ses objectifs
  - ▶ Ses équipes
- ▶ **La démarche : simple et accessible à tous**
  - ▶ Les entreprises éligibles
  - ▶ Saisir le Médiateur du crédit
  - ▶ Les étapes de la médiation
- ▶ **La mobilisation de tous les acteurs**
  - ▶ Les engagements des acteurs du financement
  - ▶ Les engagements des tiers de confiance de la médiation
- ▶ **Une dynamique au service des entreprises et de l'emploi**
  - ▶ Des résultats significatifs
  - ▶ La Médiation du crédit en 3 points

# Sa mission

- ▶ **Un dispositif national opérationnel dans tous les départements pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financements**
  - ▶ Mis en place à l'initiative du Président de la République et confié en octobre 2008 à René Ricol, Médiateur du crédit aux entreprises
  - ▶ Intégré au plan de soutien à l'activité des entreprises
  - ▶ Ouvert à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel, repreneur ou créateur d'entreprise
  - ▶ En relation les principaux acteurs publics et privés du financement de l'économie
  - ▶ Dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire

# Ses objectifs

- ▶ **Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements**
  - ▶ Examiner la situation de chaque entreprise éligible de manière concrète afin de proposer des solutions chaque fois que cela est possible
  - ▶ Rapprocher des positions divergentes et proposer des solutions concertées et adaptées
- ▶ **Veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie**
  - ▶ Favoriser le financement par les établissements financiers de l'entreprise ou proposer des solutions alternatives, en liaison avec d'autres acteurs du financement
- ▶ **Anticiper les risques et saisir le gouvernement de tout problème non résolu**

# Ses équipes

## ► Autour de René Ricol

- **9 médiateurs délégués** intervenant en première instance en support des équipes locales sur les dossiers sensibles ou sur les dossiers en révision, assistés d' une **équipe nationale** constituée de 30 analystes financiers, rédacteurs et consultants experts
- **105 médiateurs départementaux**, qui sont les directeurs de la Banque de France,
- **des tiers de confiance de la médiation** pour accompagner les entreprises dans leurs démarches vers la Médiation du crédit, désignés dans chaque département par les réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat) et les organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA)

# Les entreprises éligibles en médiation

## ► Un principe directeur

- La Médiation du crédit est ouverte à toutes les entreprises dès lors que leurs établissements financiers refusent un financement lié à une activité professionnelle.

## ► Une procédure simple, immédiate et ouverte à tous

- Chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur...
- À l'exception des particuliers et des sociétés en liquidation.

# Saisir le Médiateur du crédit

## ► L'entreprise est prête à saisir le Médiateur

- Il lui suffit de réunir les éléments d'information concernant sa situation financière, ses besoins de financement ou de trésorerie insatisfaits et de compléter le dossier de médiation en ligne sur le site : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

## ► L'entreprise souhaite être accompagnée dans sa démarche

- Elle peut solliciter l'assistance du tiers de confiance de la médiation de son choix sans son département sur simple appel au **0800 00 12 10**

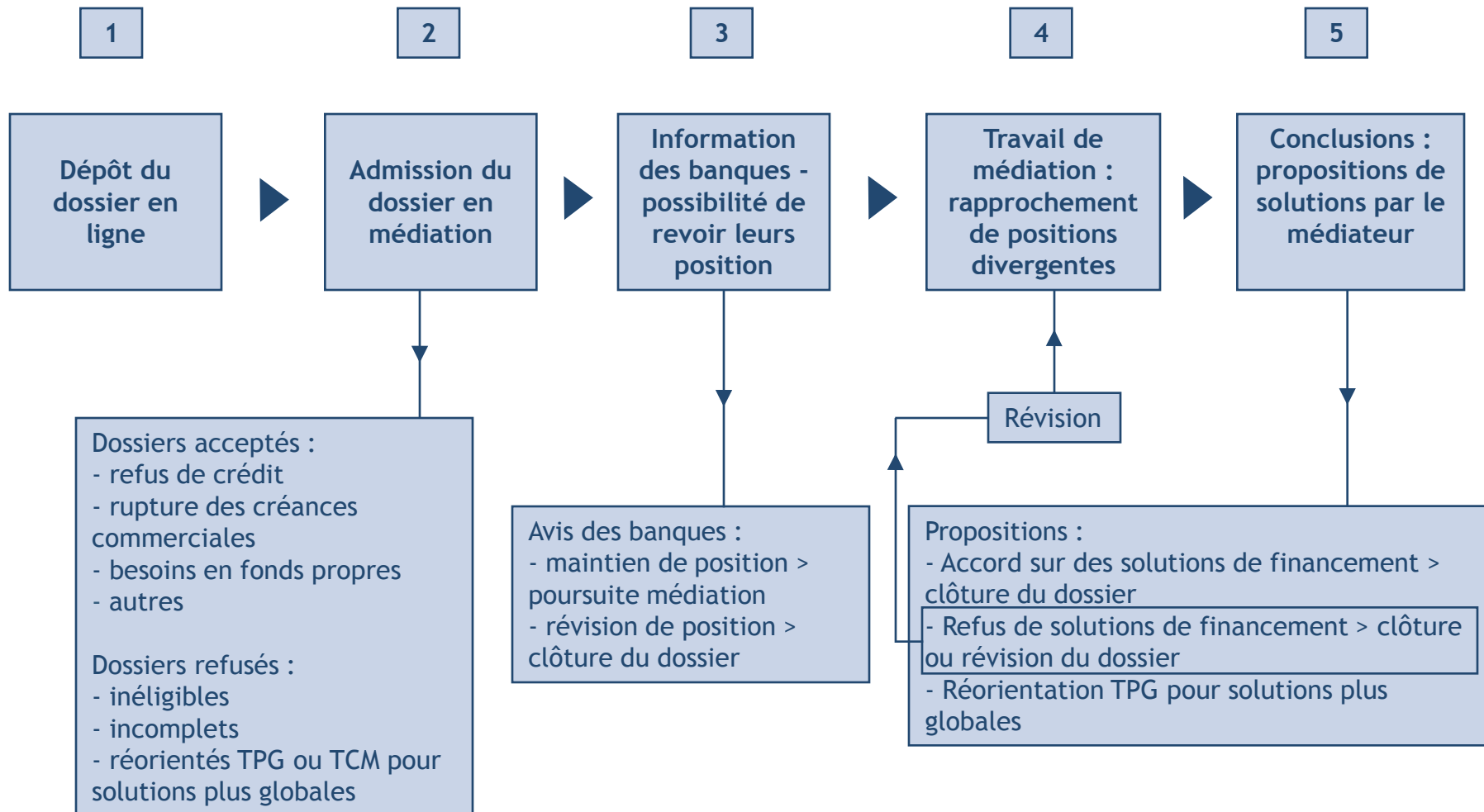
# Les étapes de la médiation

## ► Un processus en 5 étapes encadrées dans le temps

1. La validation en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) du dossier de médiation déclenche la procédure
2. Dans les 48h suivant la saisine, le médiateur départemental contacte l'entreprise, qualifie le dossier de médiation et définit un schéma d'action avec le déclarant
3. Les établissements financiers sont informés de l'ouverture de la médiation et ont 5 jours ouvrés pour revoir leur position
4. A l'issue du délai de 5 jours ouvrés, le médiateur départemental reprend contact avec l'entreprise pour connaître l'évolution de la situation. Si les difficultés perdurent, il contacte personnellement les partenaires financiers de l'entreprise pour élucider les points de blocages. Il peut également consulter d'autres acteurs financiers.
5. L'entreprise est informée des solutions identifiées. Si elle ne les juge pas satisfaisantes, l'entreprise peut demander la révision de son dossier



## Les étapes de la médiation



## Les engagements des acteurs du financement

- ▶ Depuis le lancement du dispositif, différents protocoles d'accord et conventions ont été conclus avec les principaux acteurs du financement des entreprises, pour tenir compte de la crise, conforter les entreprises dans la poursuite de leurs activités et protéger les emplois
  - ▶ Avec les banques
  - ▶ Avec les organismes d'assurance crédit
  - ▶ Avec les acteurs du capital investissement

# Les engagements des acteurs du financement

## ► L'engagement des banques

- Maintenir l'enveloppe des concours accordés à chaque entreprise sans exiger de garanties personnelles supplémentaires sauf situation exceptionnelles et justifiées
- Renoncer à recourir à la notion de soutien abusif pour refuser de financer une entreprise en médiation
- Faciliter l'action de la médiation et s'assurer d'une homogénéité de traitement pour toute entreprise en médiation quelle que soit sa taille ou sa forme
- Maintenir une relation de confiance avec les entreprises pendant et après la médiation
- Désigner un membre des équipes opérationnelles comme interlocuteur privilégié des équipes de médiation
- Accélérer la mise à disposition des fonds dès lors qu'un accord est intervenu en médiation
- En cas de rupture de covenants bancaires, laisser du temps à l'entreprise dans la mesure où sa situation financière l'autorise, pour lui permettre de passer le cap de la crise
- Mobiliser toutes les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement y compris des besoins de financement en fonds propres

## Les engagements des tiers de confiance de la médiation

- ▶ **Une mobilisation bénévole**
  - ▶ Grâce à l'implication de l'ensemble des réseaux professionnels (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, MEDEF, CGPME, UPA)
- ▶ **Un accompagnement motivé, individualisé et dans la durée**
  - ▶ 700 tiers de confiance individuellement désignés et préparés pour orienter les entreprises vers la médiation et les accompagner tout au long de leur démarche
- ▶ **Accessible sur simple appel téléphonique**
  - ▶ Les entreprises peuvent identifier le tiers de confiance le plus proche d'elles sur simple appel :
    - France métropolitaine : numéro azur 0810 00 12 10
    - Outre-mer : au numéro vert spécifique mis en place dans chaque département et collectivité d'Outre-mer

## Des résultats significatifs

### Situation nationale consolidée au 29 mars 2008

#### ▶ 8 734 dossiers déposés

- ▶ 89% des dossiers déposés ont été acceptés en médiation
- ▶ 4994 dossiers instruits et clos dont deux sur trois réglés positivement
- ▶ 1,5 milliard € de besoins de financement identifiés et portés par des entreprises de toute taille
- ▶ 3228 entreprises ont été confortées dans la poursuite de leurs activités.
- ▶ 68 365 emplois préservés en 5 mois.

#### ▶ Typologie des entreprises concernées :

- ▶ 94% des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés
- ▶ Les entreprises du secteur des Services (31%), du Commerce (30%) et du BTP (21%) sont les plus nombreuses à saisir le Médiateur
- ▶ Les encours de crédits traités sont inférieurs à 50.000€ dans 61% des cas, dans 6% des cas supérieurs à 500.000€.

## La Médiation du crédit en 3 points

### ▶ Un seul objectif

- ▶ Ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement

### ▶ Une adresse unique pour saisir le Médiateur du crédit

- ▶ [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

### ▶ Un seul numéro de téléphone pour être accompagné

- ▶ 0800 00 12 10



# Médiation du Crédit

*aux entreprises*

Mars 2009